



La Grand'Combe,
le Mardi 23 Décembre 2014.

Relation avec les Associations
ATTAC
Association pour la Taxation des Transactions Financières et pour l'Action Citoyenne

Objet : la motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement
votée en séance du Conseil de Communauté du Pays Grand'Combien

Correspondance suivie par G. VIGNES
Tel 04 66 54 68 78
cabinetdumaire@lagrandcombe.fr

Madame,
Monsieur,

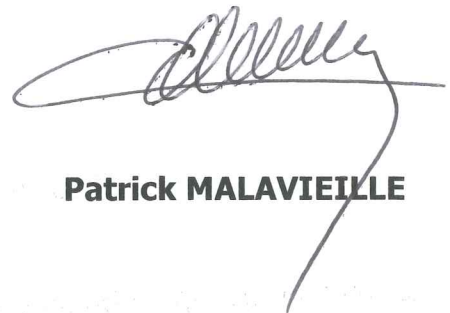
J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil de Communauté, lors de sa séance publique du Mardi 16 Décembre 2014, a adopté à l'unanimité une motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (Traité TAFTA).

Vous prendrez connaissance de la délibération en pièce jointe.

Heureux d'avoir contribué à cette décision,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

**Le Président du Pays Grand'Combien,
Vice Président du Conseil Général du Gard**



Patrick MALAVIEILLE

Mme Audrey CHAZAL
Les Amelhens
Mas Glanière
30110 LES SALLES-DU-GARDON

PAYS GRAND'COMBIEN

B.P. 30 - 37, rue Anatole France - 30110 LA GRAND'COMBE
Tél. : 04 66 34 10 96 - Fax : 04 66 34 61 13 - Courriel : paysgrandcombien@free.fr

République Française

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000551-20141216-141216-24-DE

Communauté de Communes
du Pays Grand'Comblen

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2014

Publication : 23/12/2014

Extrait du Registre des Délibérations
Rendu exécutoire par transmission en préfecture et affichage public et / ou notification.
du Conseil Communautaire

Séance du 16 décembre 2014



Le 16 décembre de l'an deux mille quatorze, à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté du Pays Grand'Comblen étant réunis au nombre voulu par les statuts, dans la salle du Conseil de Communauté, à La Grand'Combe,
Le Président ouvre la séance

OBJET : Adoption d'une motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

Présents : MALAVIEILLE Patrick - ROUVIERE Maryse - PEREZ Joseph - BRIOUDES Georges - LOUCHE Yannick - MAHOUCHE Youssef - BRUNN Gilles - PEPIN Jacques - DOUSSIÈRE René - BARAFORT Laure - ANDRE Sylvain - ARCANGIOLI Annie - BARBA Joseph - BASTIDE Anne-Lise - BASTIDE Claude - BOUX Ludovic - CHAPUS Jean-Louis - DUMAS André - FAURE Alain - FERRAND Michel - JOUVE Lucien - JOUVE Rosemonde - MONTENEZ Karine - MOULIERE Gilberte - REY Alain - PELORGEAS Jean-Marc - SOUSTELLE Carole - SOUSTELLE Marie-Claude - VIGNE Michel

Procurations : Henri CROS à Laure BARAFORT
Marlène COMTE à Lucien JOUVE
Didier DART à Joseph PEREZ
Sophie MILLOT à Youssef MAHOUCHE

Etalent excusés : Michèle ARCANGIOLI
Martine FERNANDEZ
Christian GLORIEUX

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a été mandatée par les gouvernements de l'Union Européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Cet accord aura pour objectif de supprimer les obstacles commerciaux entre l'UE et les Etats-Unis et de créer les conditions d'un marché commun. L'accord sera matérialisé par un traité. Appelé à l'origine TAFTA (Transatlantic Free Trade Area), le traité a été rebaptisé en Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI). Toutefois, malgré le changement de nom, le mandat est resté le même.

Les négociations devraient se poursuivre jusque fin 2014, avant une entrée en vigueur prévue pour 2015. Les négociations du traité visent trois objectifs :

- 1 : la suppression des tarifs douaniers
- 2 : l'harmonisation des réglementations entre l'UE et les Etats-Unis,
- 3 : la mise en place d'un mécanisme de règlement des différends entre entreprises et Etats.

Par conséquent, le traité serait en mesure de bouleverser la vie des citoyens européens, et ce, dans un avenir très proche. C'est pourtant dans la plus grande opacité que se déroulent les négociations. Les parlements nationaux n'ont pas été consultés, au moment de l'attribution du mandat de négociation à la Commission Européenne. Cela constitue un véritable déni de démocratie et suscite de très vives inquiétudes chez les élus, les associations et les organisations politiques.

La deuxième inquiétude concerne le mécanisme de règlement des différends entre entreprises et Etats. Ce dispositif permettrait aux entreprises, qui s'estiment lésées par des normes sociales, sanitaires ou environnementales, de poursuivre un Etat devant une juridiction supranationale. Cette dernière pourrait ainsi prendre des décisions remettant en cause les normes environnementales (exploitation de gaz de schiste, culture d'OGM...), sanitaires (bœufs aux hormones, volaille chlorée...), les droits sociaux, la propriété intellectuelle et le patrimoine culturel (indications géographiques protégées...), la protection des données privées ...

La troisième inquiétude concerne la mise à plat de nos réglementations, qui induirait l'ouverture à la concurrence des services publics et donc la remise en cause de ces derniers. Les conséquences seraient considérables pour les collectivités locales, puisque le projet prévoit qu'elles seront soumises à cet accord. Tous les secteurs de l'action publique seraient touchés. Le bilan serait lourd également pour les PME régionales et les associations, placées ainsi en concurrence directe avec les grandes entreprises américaines.

Depuis plusieurs mois, des collectifs, mais aussi des collectivités territoriales, Conseils régionaux, Conseils généraux, Conseils communautaires et Conseils municipaux se sont organisés pour alerter l'opinion publique et pour réclamer la transparence et la tenue d'un débat public au sein des instances démocratiques nationales et européennes.

C'est pourquoi, une prise de position de notre assemblée est indispensable pour soutenir cette demande de transparence et défendre notre modèle de développement et les avancées considérables de notre région sur les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics, notre démarche volontariste vis-à-vis de la transition énergétique ou encore notre stratégie pour une agriculture et une alimentation durables ...

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président propose que le Conseil Communautaire réuni ce jour en séance publique :

- demande l'arrêt des négociations sur le PTCI du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours,
- demande la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du PTCI,
- demande l'ouverture d'un débat national sur ce projet, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations socio-professionnelles et associations et des populations à ce débat,
- refuse toute tentative d'affaiblissement du cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de culture, de protection des travailleurs et des consommateurs.

Après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté en décide ainsi, à l'unanimité.

Et ont les membres délibérant, signé au registre
Pour expédition conforme.



Le Président


Patrick MALAVIEILLE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.